

Compte-rendu de la réunion des référents de proximité
Etablissement ENTREPOTS
6 février 2024

Début de réunion : 9h30

Référents de Proximité :

[REDACTED] nt
[REDACTED] sent
[REDACTED]
[REDACTED] t
[REDACTED] sent
[REDACTED] sent

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] accueille les Référents de proximité et les félicite pour leurs mandats.
[REDACTED] e aux nouveaux et explique que l'Etablissement comporte désormais
SCE et costuming dont les salariés sont représentés par les Référents de proximité également.

[REDACTED] propose d'inviter les Senior managers aux réunions afin d'avoir leur
les sujets soulevés.

1. Point sur les modalités de fonctionnement (rôles et missions)

[REDACTED] sente le rôle et les missions des Référents de proximité.

Par délégation du CSE, les Référents de Proximité exercent le dialogue social de Proximité.
Ils sont des capteurs et prennent en compte les préoccupations et les besoins quotidiens des
salariés de leur établissement dans le cadre d'échanges réguliers avec la hiérarchie.

Ils sont en proximité des salariés et des leaders afin de traiter les réclamations individuelles et
collectives relatives aux salaires, à l'application du code du travail ainsi que celles des accords
applicables dans l'Entreprise à l'exception de la santé et de la sécurité qui relèvent de la seule
compétence CSSCT.

Ainsi, seules les situations où persiste une difficulté d'interprétation sont remontées au Chef
d'établissement lors des réunions.

Les Référents de proximité ont également un droit d'alerte en cas d'atteinte aux droits des
personnes et sont des capteurs de situation en lien avec les CSSCT (stress, RPS, harcèlement
etc) ; ils alertent dans ce cadre le secrétaire et le président de la CSSCT.

Un point est fait sur les moyens des Référents de proximité (badge, sticker, local...).

2. Election éventuelle d'un(e) coordinateur(trice) parmi les Référents de proximité

mande aux Référents de proximité s'ils souhaitent élire un

A l'unanimité, les Référents de proximité répondent négativement.

3. Détermination du calendrier prévisionnel des réunions bimestrielles pour l'année 2024.

tage les dates des réunions RDP de l'année :

- Lundi 18 mars à 9h30
- Lundi 13 mai à 9h30
- Lundi 15 juillet à 9h30
- Lundi 23 septembre à 9h30
- Lundi 18 novembre à 9h30

Il indique qu'il est ouvert à d'autres créneaux pour faciliter la présence de certains qui travaillent de nuit.

Après traitement des points de l'ordre du jour de si les Référents de proximité veulent partager des sujets.

Les Référents de proximité demandent s'ils ont accès partout où il y a des salariés de l'établissement avec leurs badges.

pondent par l'affirmative.

Les Référents de proximité expliquent que la nouvelle politique de défraiements kilométrique est en défaveur pour un certain nombre de salariés par rapport à avant car le nouveau mode de calcul leurs fait perdre des kilomètres et donc de l'argent. Ils ne comprennent pas pourquoi le lieu d'arrivée de référence se trouve au parking Rust-Eze alors que les salariés se garent à Hercules.

ique qu'il va faire une étude d'impacts.

Les Référents de proximité ne comprennent pas pourquoi il n'est pas possible de corriger une demande une fois celle-ci faite et s'interrogent sur le mode opératoire lorsque le deuxième entrepôt sera ouvert et que certains salariés iront un jour à Hercules et l'autre à Mégara, le système ne permettant pas une telle déclaration actuellement.

e le point.

Les Référents de proximité demandent si les mesures de départ anticipée pour les salariés pratiquant le jeûne vont être reconduites cette année.

nd le point.

Prochaine réunion le **lundi 18 mars à 9h30** au bureau [REDACTED]
Les Référents de proximité ont **jusqu'au mercredi 2** [REDACTED] tions non
résolues avec le management et qu'ils souhaitent traiter en réunion.

[REDACTED]

Entrepôts

[REDACTED]